

COMITE DE SUIVI DES USAGES DE L'EAU

Qualité de l'eau dans la Vienne

Mardi 9 janvier 2018

Préfecture de la Vienne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE



Ordre du jour

- 1 - *Les actions en cours*
- 2 - *Actualités réglementaires Nitrates*
- 3 - *Discussion*
- 4 – *Questions diverses*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE



1 - Les actions en cours



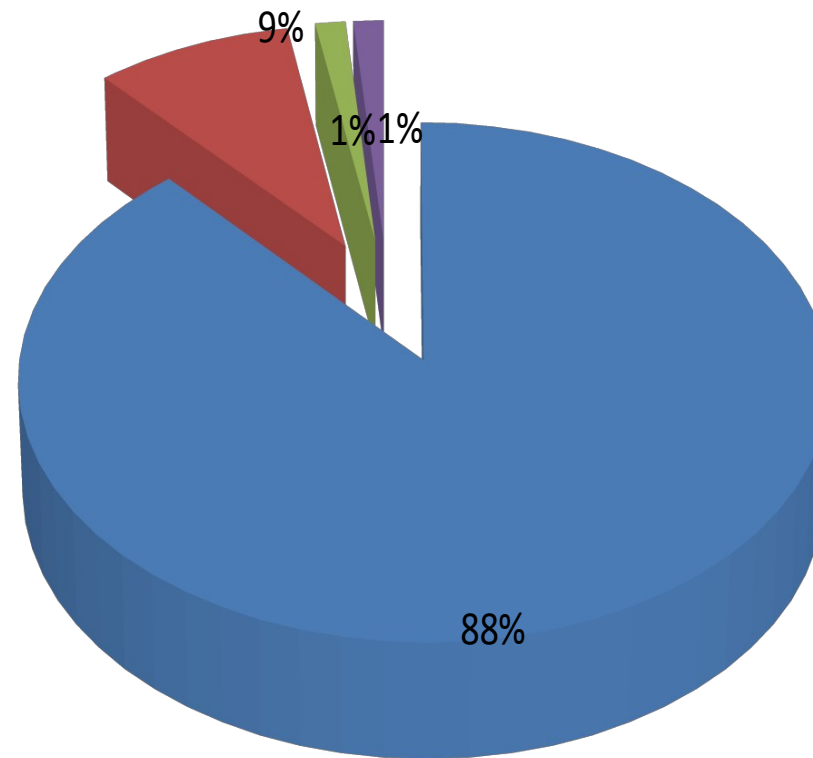
- Avancement périmètres de protection des captages
- Bilan de la qualité de l'eau brute destinée à l'eau potable



Etat d'avancement des périmètres de protection

Sur les 147 captages d'eau potable en service dans le département de la Vienne

■ terminé ■ en cours ■ en révision ■ à abandonner



Captages et nitrates

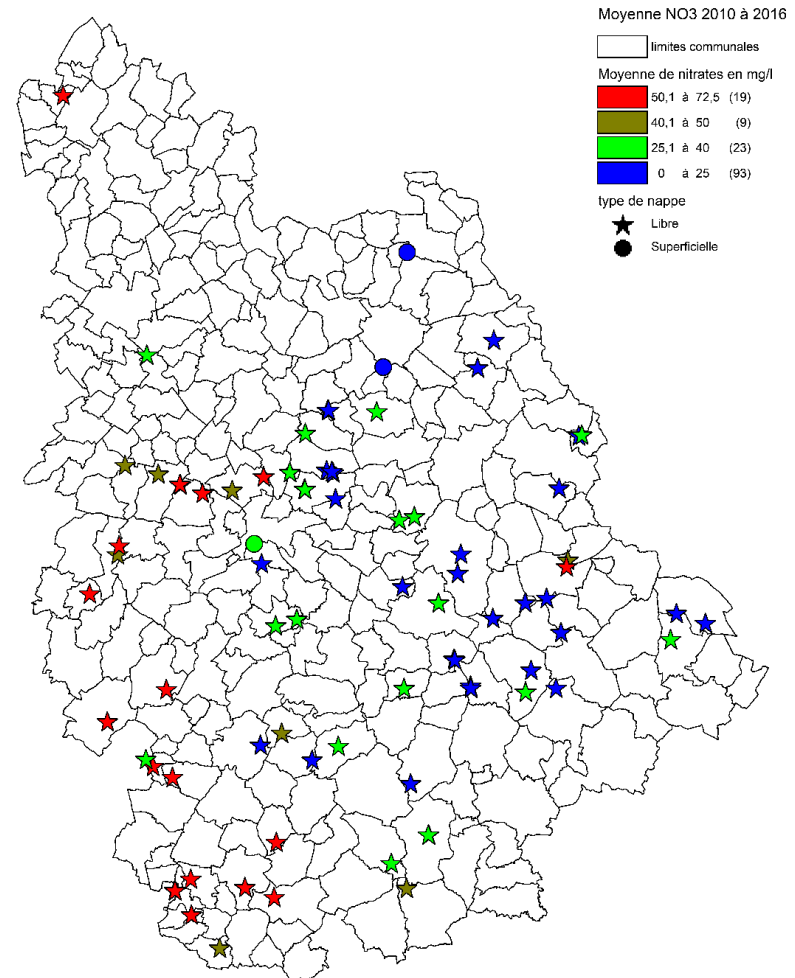
Environ 1000 analyses par an
dont plus de 100 complètes
avec la recherche sur plus de
200 paramètres

23 captages doivent être dilués
ou traités avant mise en
distribution

Sur les 84 captages
abandonnés, 30 le sont pour
les nitrates et/ou les pesticides



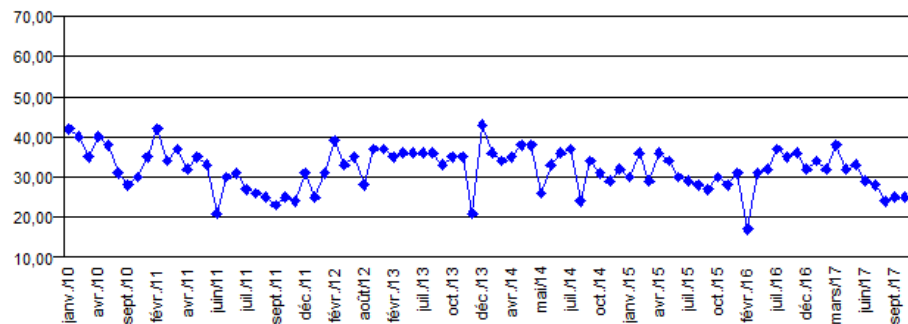
Teneur en nitrates des captages AEP
en service sollicitant les nappes libres
et cours d'eau



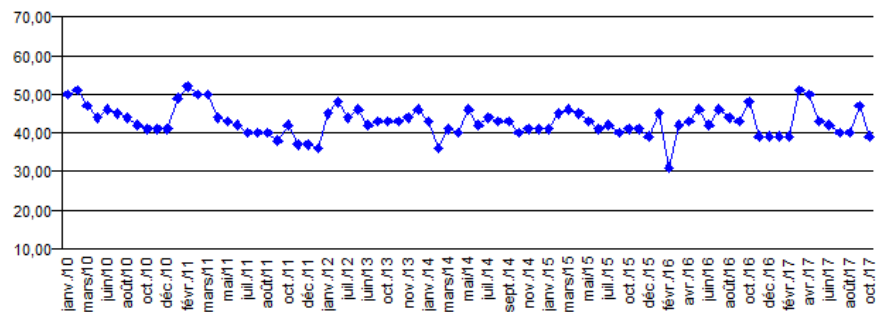
Document réalisé par l'ARS DD86 pôle santé publique et environnemental décembre 2016

(carto: EP17) Cap.moy.no3.2010.2016.WOR)

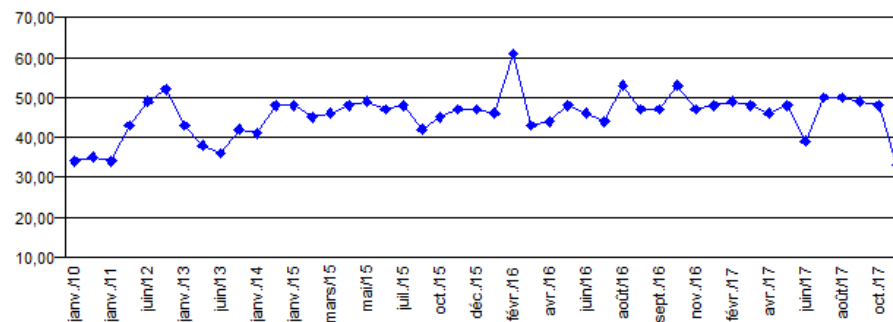
Evolution 2010 - 2017 des nitrates



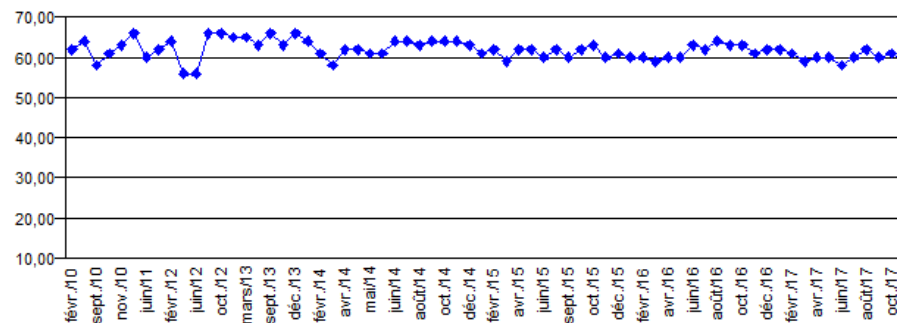
La Varenne à St Benoit Grand Poitiers



Grand Poitiers - source de Fleury - commune de Lavausseau



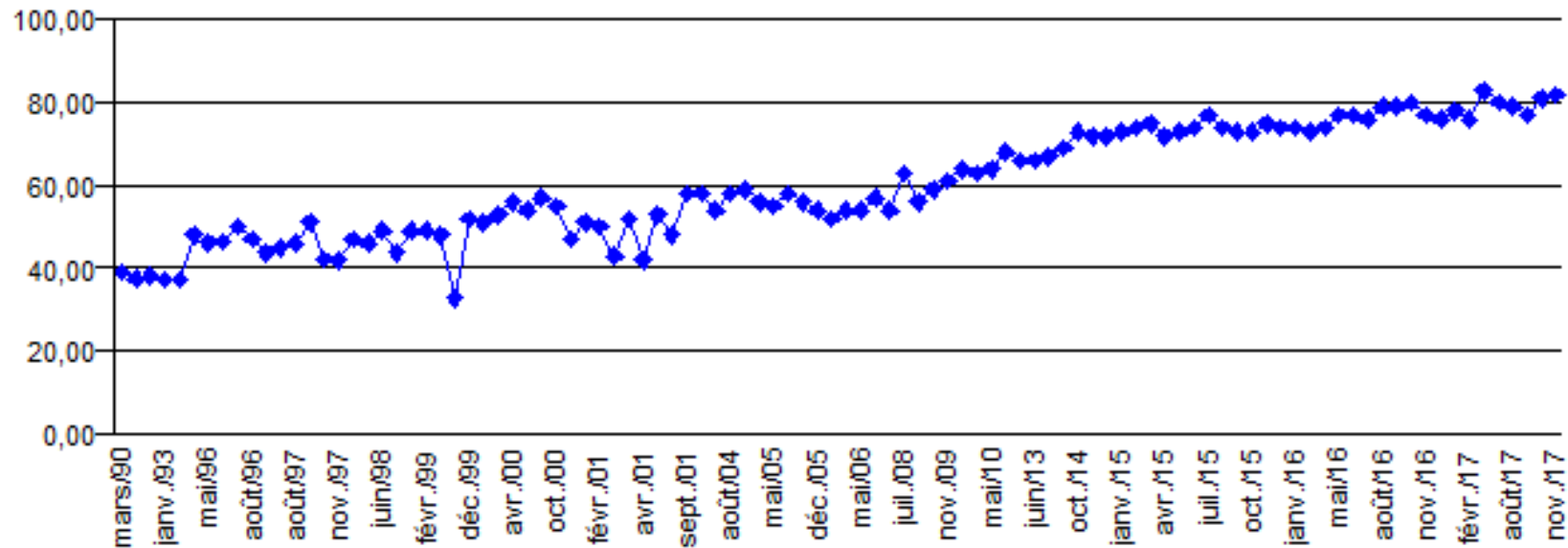
Verneuil à Migné Grand Poitiers



Le Bouquet 1 à Limalonges CL Sud Vienne



Evolution des nitrates (mg/l) de 1990 à 2017 à Moulin de Vaux

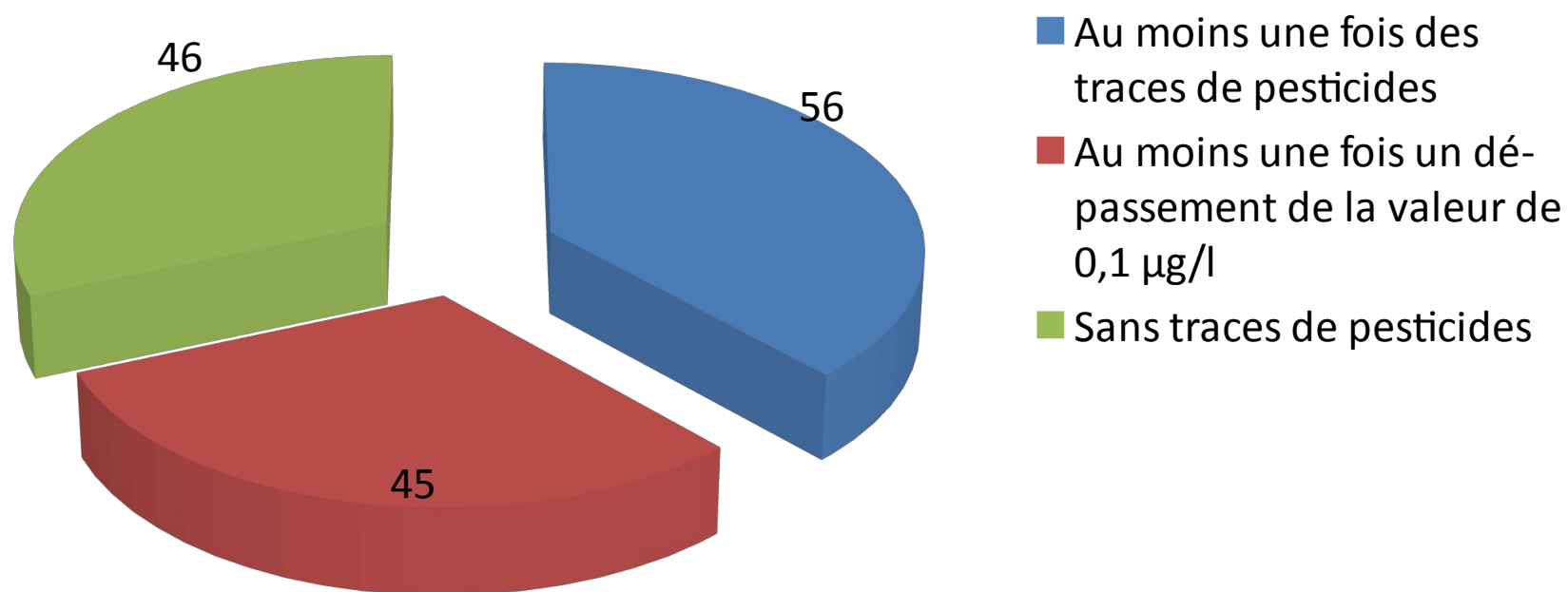


Moulin de Vaux – Quinçay - CL de Cissé Quinçay



Captages et pesticides

**Résultats des analyses pesticides entre 2000 et 2017
sur les 147 captages en service dans la Vienne
(une centaine d'analyses par an)**

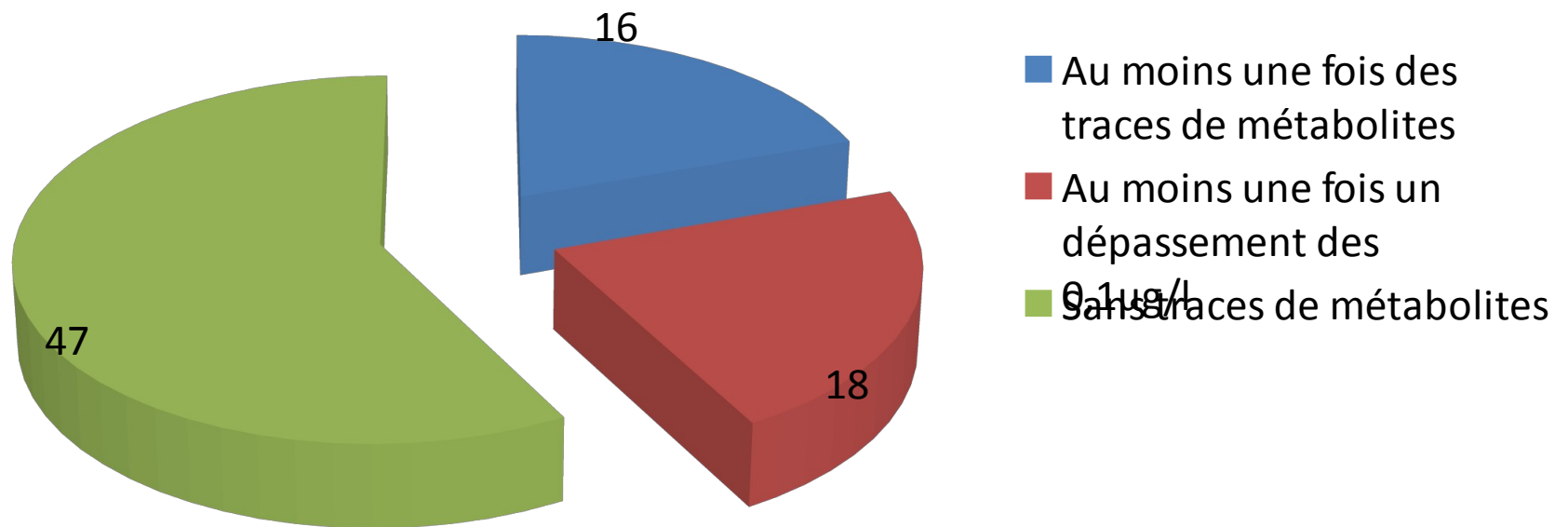


1 dérogation prise en 2017



Captages et métabolites de pesticides

Résultats des analyses métabolites en 2017 sur 81 captages en service dans la Vienne



7 dérogations à prendre en 2018



Les stations de traitement AEP

- Sur les 78 stations de traitement des eaux en service desservant 447 813 hab:
 - 8 sont équipées de charbon actif (121 824 hab)
 - 1 d'une dénitrification et charbon actif (10 677 hab)



1 – Les actions en cours

Captages prioritaires :

- Programme d'actions Re-Sources

- Présentation de la démarche Re-Sources
- Programmes sur les captages Eaux de Vienne
- Démarches sur Fleury et la Varenne – Grand Poitiers



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les captages prioritaires

Désignation nationale de
532 captages dits « Grenelle »
(2009)

+ 500 captages prioritaires
(conférence environnementale 2013)

Situation dégradée
+
Enjeu stratégique

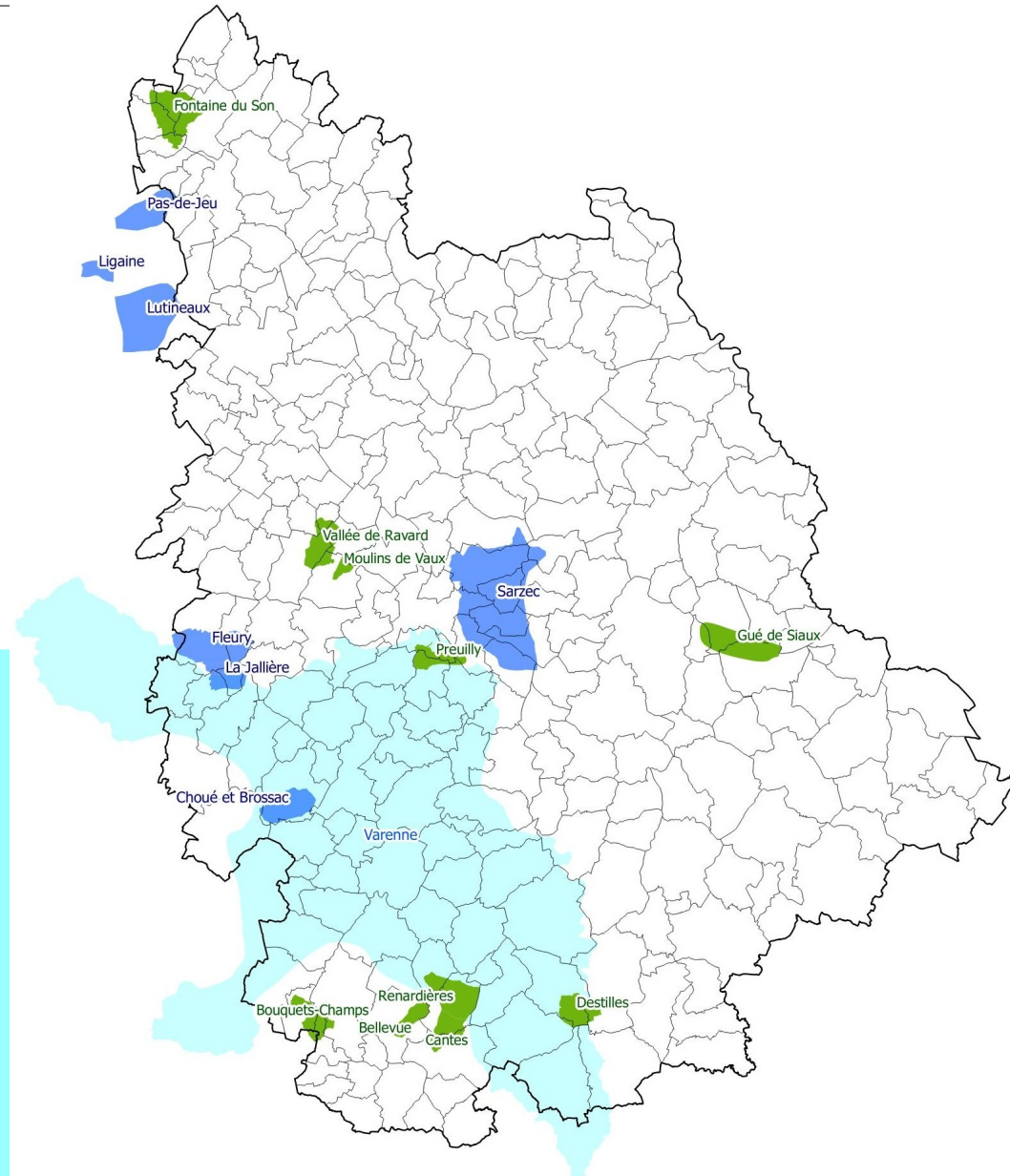
En Vienne :

17 captages concernés
(SDAGE 2016 -2021) :

Loire Bretagne : 13 captages

Adour-Garonne : 4 captages

Dont 6 captages « Grenelle »



Comité de suivi de la qualité de l'eau de la Vienne

9 janvier 2018

Le programme Re-Sources

Julien MONTEPINI
Coordination régionale du programme Re-Sources

Le programme Re-Sources

Un programme régional :

- Multipartenarial et concerté initié en Poitou-Charentes en 2000
- Reconquête de la qualité de l'eau potable
- Actions préventives et volontaires (vs dispositif ZSCE)
- Paramètres Nitrates et Pesticides
- Captages classés prioritaires dans les SDAGE 2016-2021
 - 11 captages engagés dans Re-Sources sur 15 captages prioritaires en Vienne
- 2ème Convention régionale opérationnelle 2015-2020

Des contrats territoriaux de 5 ans avec :

- Une coordination globale assurée par la collectivité productrice d'eau potable
- Un partage du pilotage et de la mise en œuvre des actions avec les acteurs locaux en zone agricole et en zone non agricole



Chiffres clés

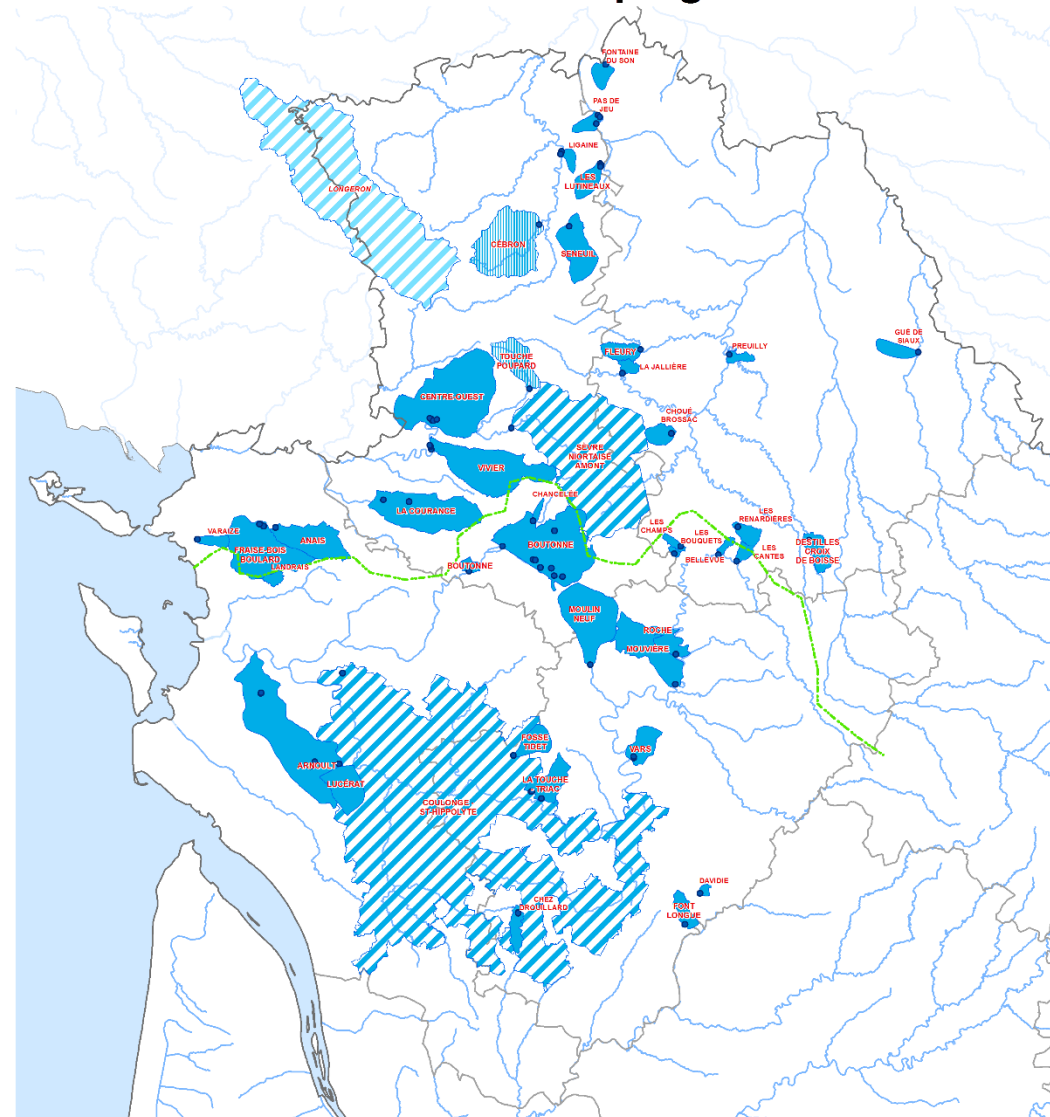
23 producteurs
78 captages engagés
61 Mm3 produits
1 050 000 hab. desservis

34 bassins d'alimentation
539 889 ha dont 362 000 ha de SAU
531 communes
400 000 hab.
7 400 exploit. Agricoles

Acteurs locaux
4 CA, 4 GAB, 14 coopératives
agricoles, 31 entreprises de négoce
SAFER, réseau CUMA, FREDON, APNE,
CIVAM, CPIE, Pays, EPCI...

**Captages prioritaires
Nouvelle-Aquitaine**
60 en Poitou-Charentes
15 en Aquitaine
6 en Limousin

NOUVELLE - AQUITAINE Bassins d'Alimentation de Captages Re-Sources



BAC Re-Sources

Eaux souterraines
 Eaux superficielles
 Eaux de barrage

BAC hors Re-Sources

Eaux superficielles

Captages

Limite des agences de l'eau
au nord : Agence Loire-Bretagne
au sud : Agence Adour-Garonne

PROGRAMME RE-SOURCES

Sources : Région Nouvelle-Aquitaine,
© GEOFLA & IGN - Paris - 2017
Conception et réalisation : Région Nouvelle-Aquitaine 2017

- Présentation avancement programmes
Eaux de Vienne



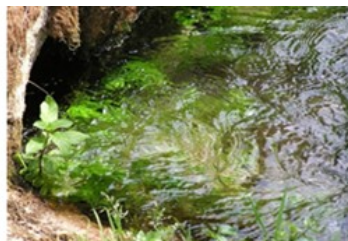
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

Comité de suivi Qualité Vienne

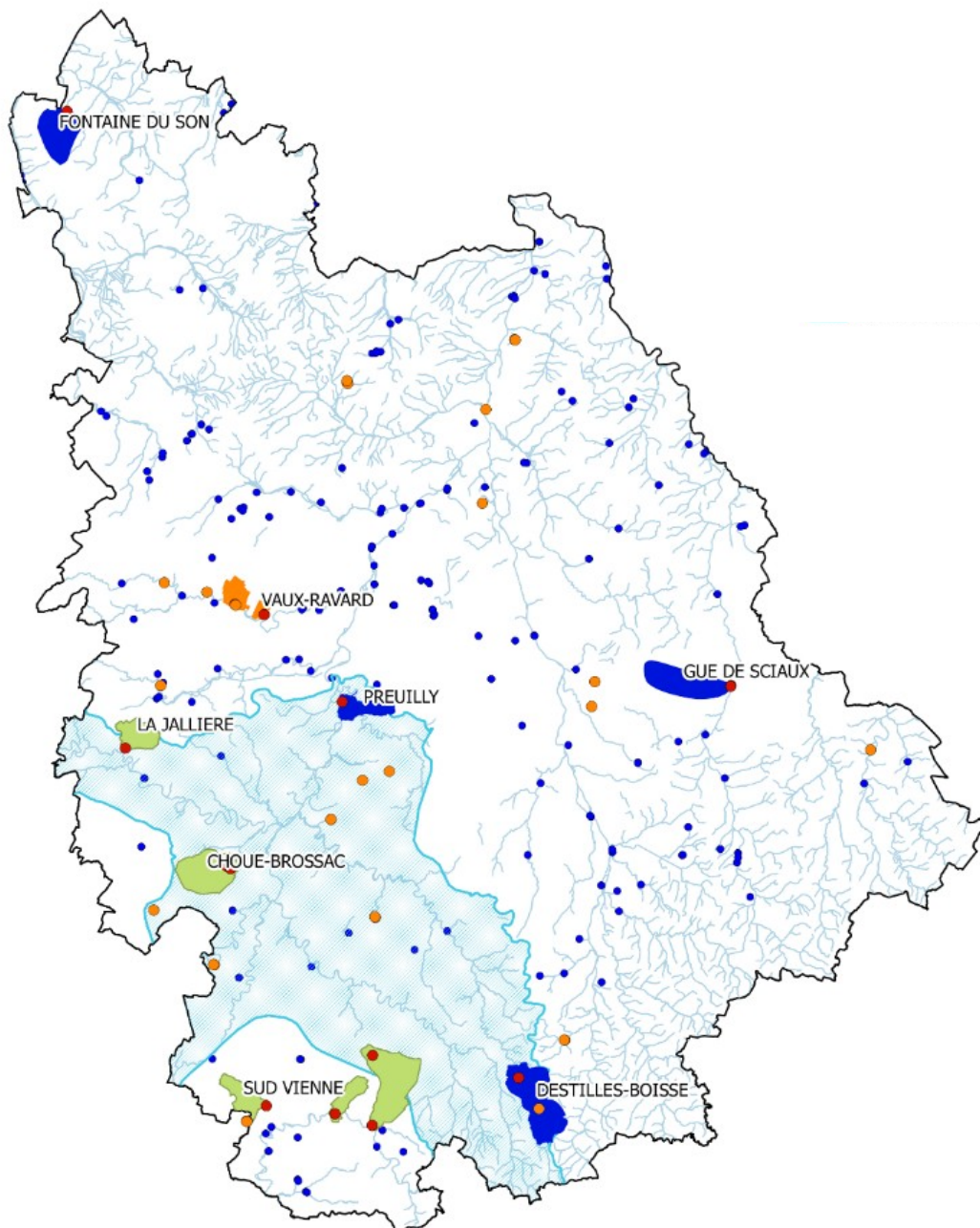


09 janvier 2018

Votre service public de l'eau

La solidarité intercommunale au service de l'eau et de l'assainissement dans la Vienne.

État d'avancement



Contrats Re-Sources

- Contrat
- Diagnostic de territoire en cours
- En prévision

Captages

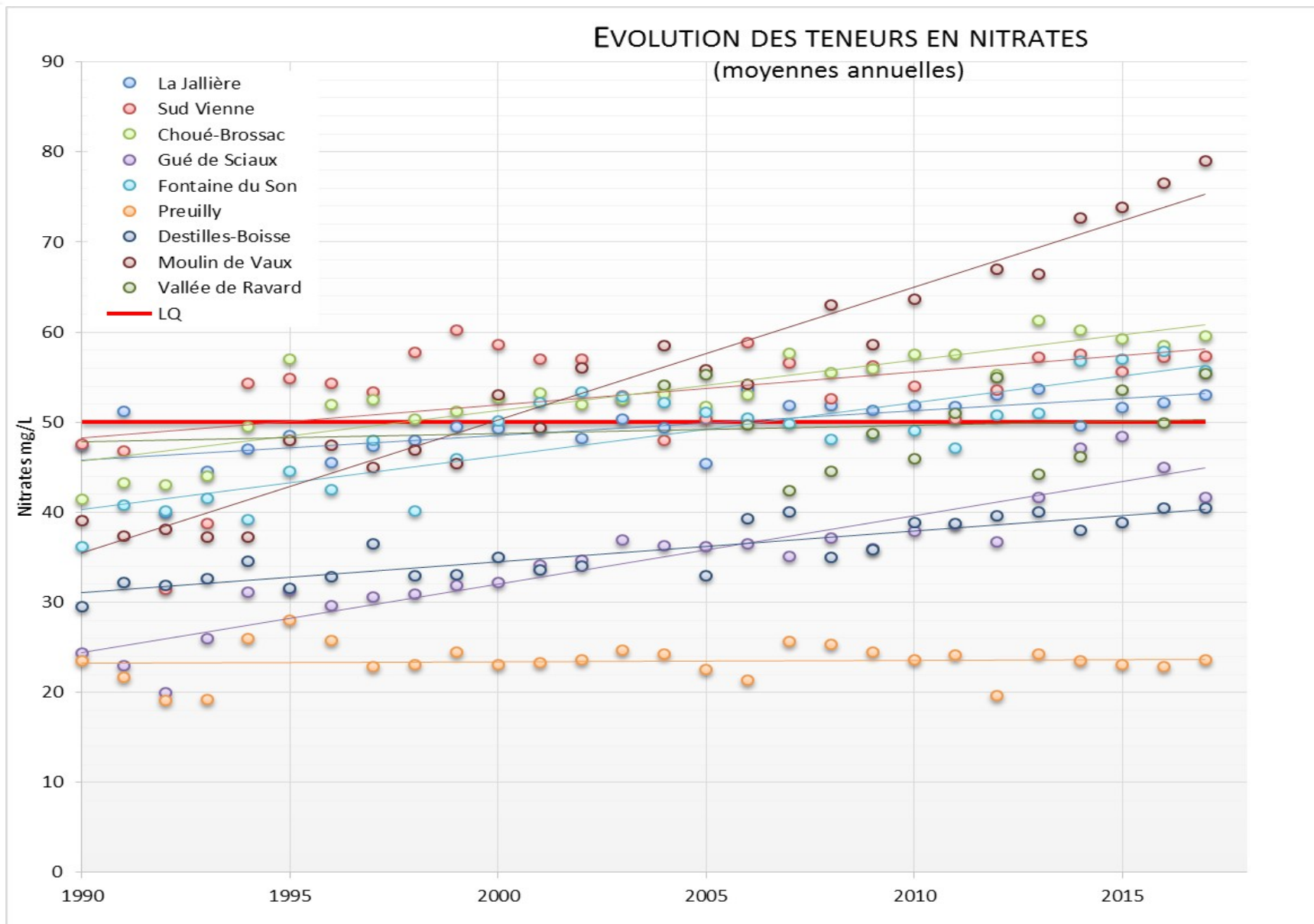
- Prioritaire
- Sensible
- Autres
- Cours d'eau
- Bassin du Clain (La Varenne)



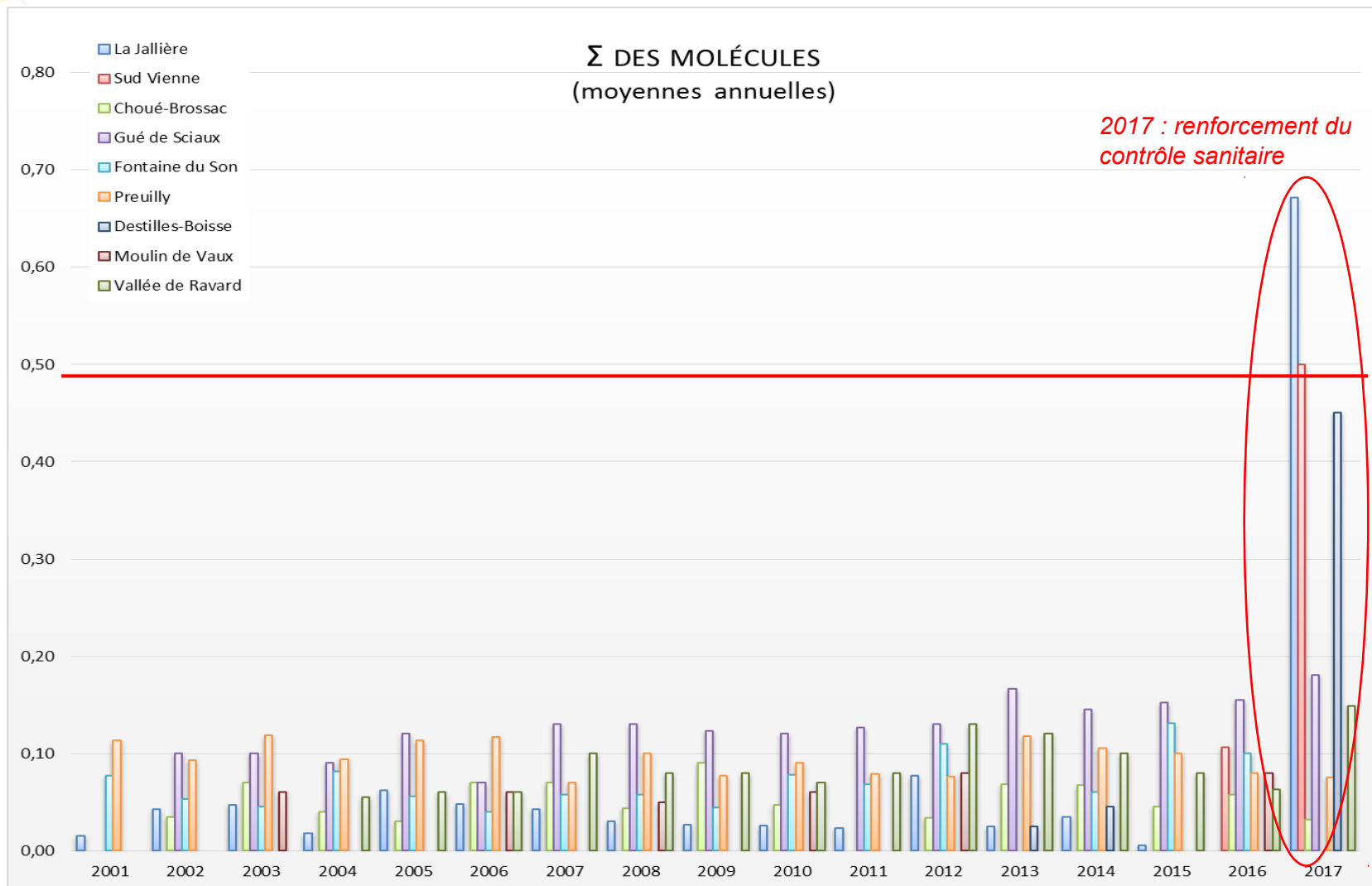
Bilan qualité d'eau



Nitrates



Phytosanitaires



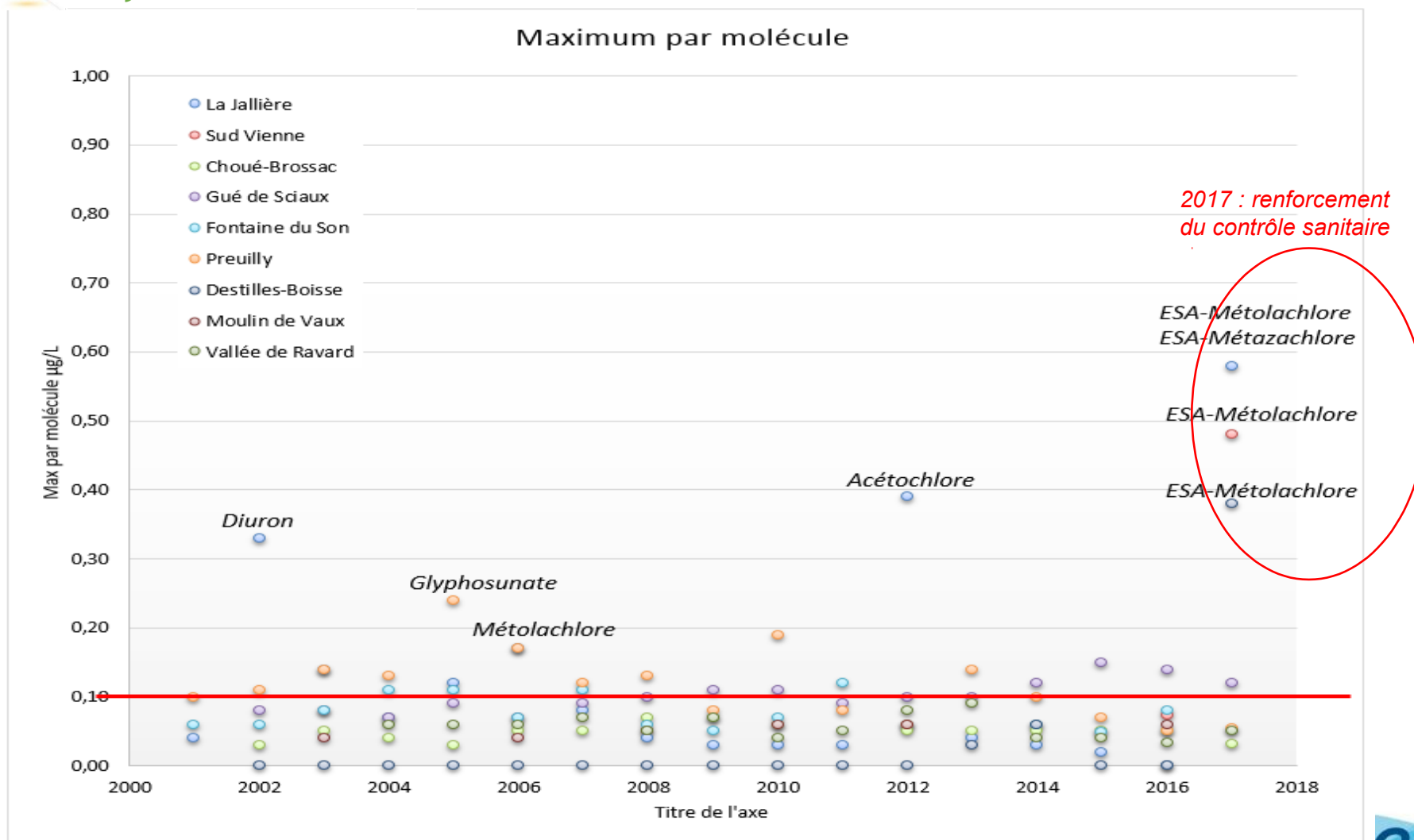
Votre service public de l'eau

eaux
de Vienne
SIVEP

La solidarité intercommunale au service de l'eau et de l'assainissement dans la Vienne.

Bilan qualité d'eau

Phytosanitaires



Votre service public de l'eau

eaux
de Vienne
SIVEER

La solidarité intercommunale au service de l'eau et de l'assainissement dans la Vienne.

Bilan technique

Animation agricole 2017

25 Journées techniques agricoles

1 journée interbassins : 115 personnes

105 RDV individuels avec des exploitants

7 Structures agricoles partenaires mobilisées
sur les contrats

Projets de Développement de filières

Cultures énergétiques : miscanthus, CIVE

Circuits courts : atelier de transformation et
vente produits laitiers et apicoles

Contractualisation MAEC

650 ha (13% SAU Ouverte aux MAEC)

Contractualisation CIPAN Eau

308 ha en zone sensible

Agriculture Biologique

Création d'un site pilote « Eau et Bio »

1 000 ha en AB (8% SAU Re-Sources)

Dynamique sur le Sud Vienne : 18% d'AB



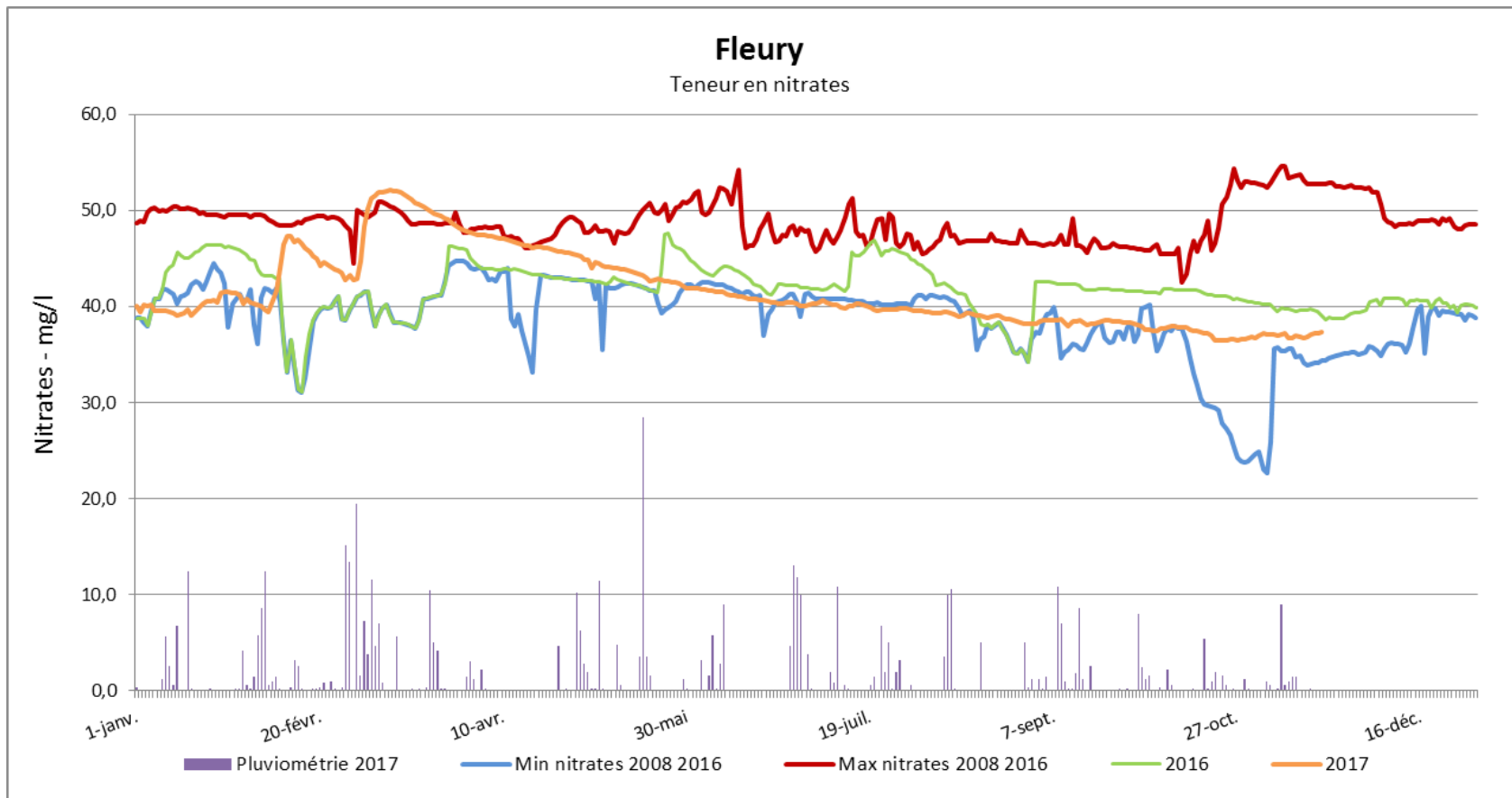
AAC prioritaires de Grand Poitiers: Zoom sur les démarches de Fleury et de la Varenne

Comité de suivi de la qualité de l'eau de la Vienne - 20 décembre 2017

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

RESSOURCE DE FLEURY – QUALITE DE L'EAU

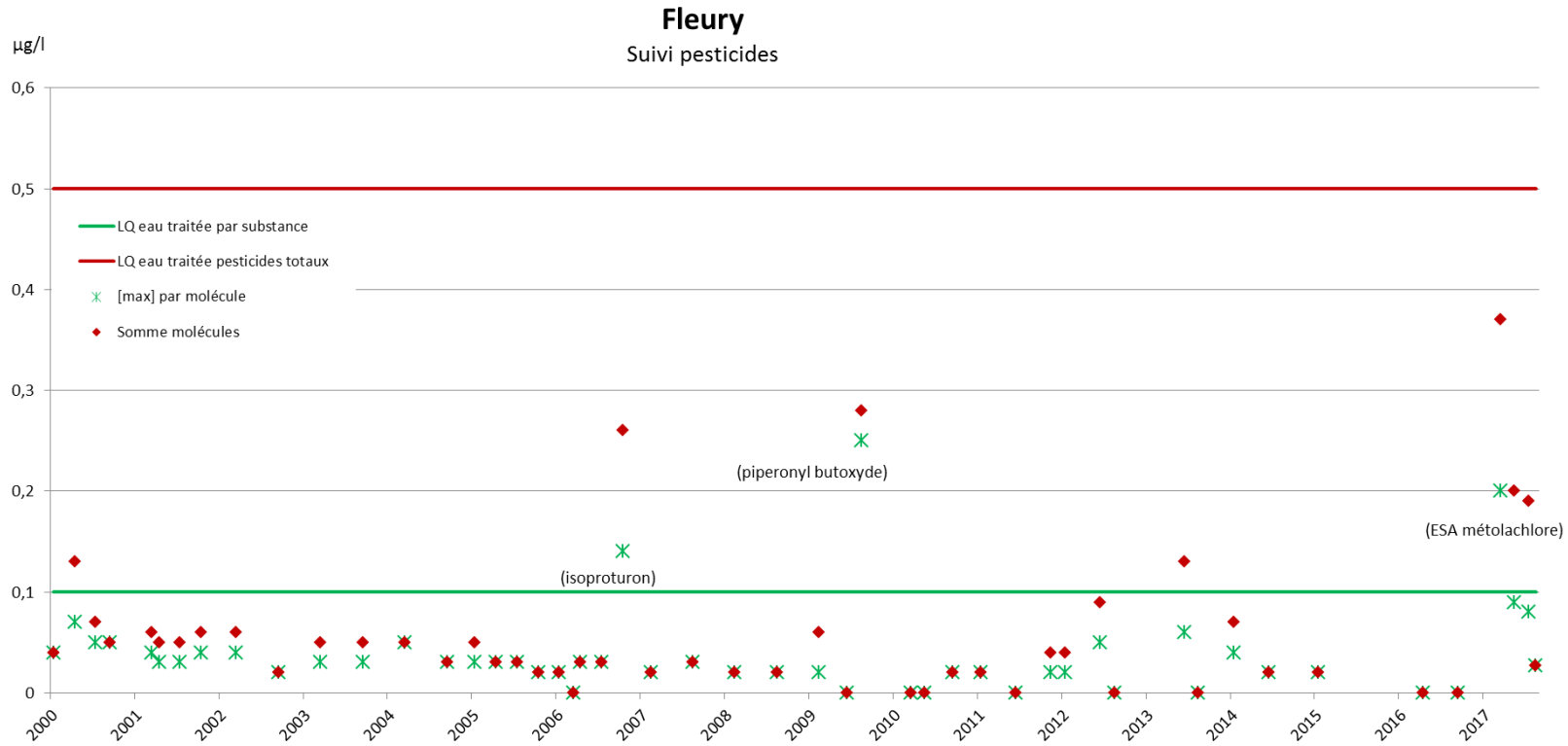
- **PARAMÈTRE NITRATES (suivi mélange dogger + infratoarcien à Bellejouanne)**



- Moyennes annuelles 2008 à 2016 : entre **42 et 47,5 mg/L**
- Des pics supérieurs à 50 mg/L en période de forte pluviométrie (52 mg/L en 2017)

RESSOURCE DE FLEURY – QUALITE DE L'EAU

• PARAMÈTRE PESTICIDES



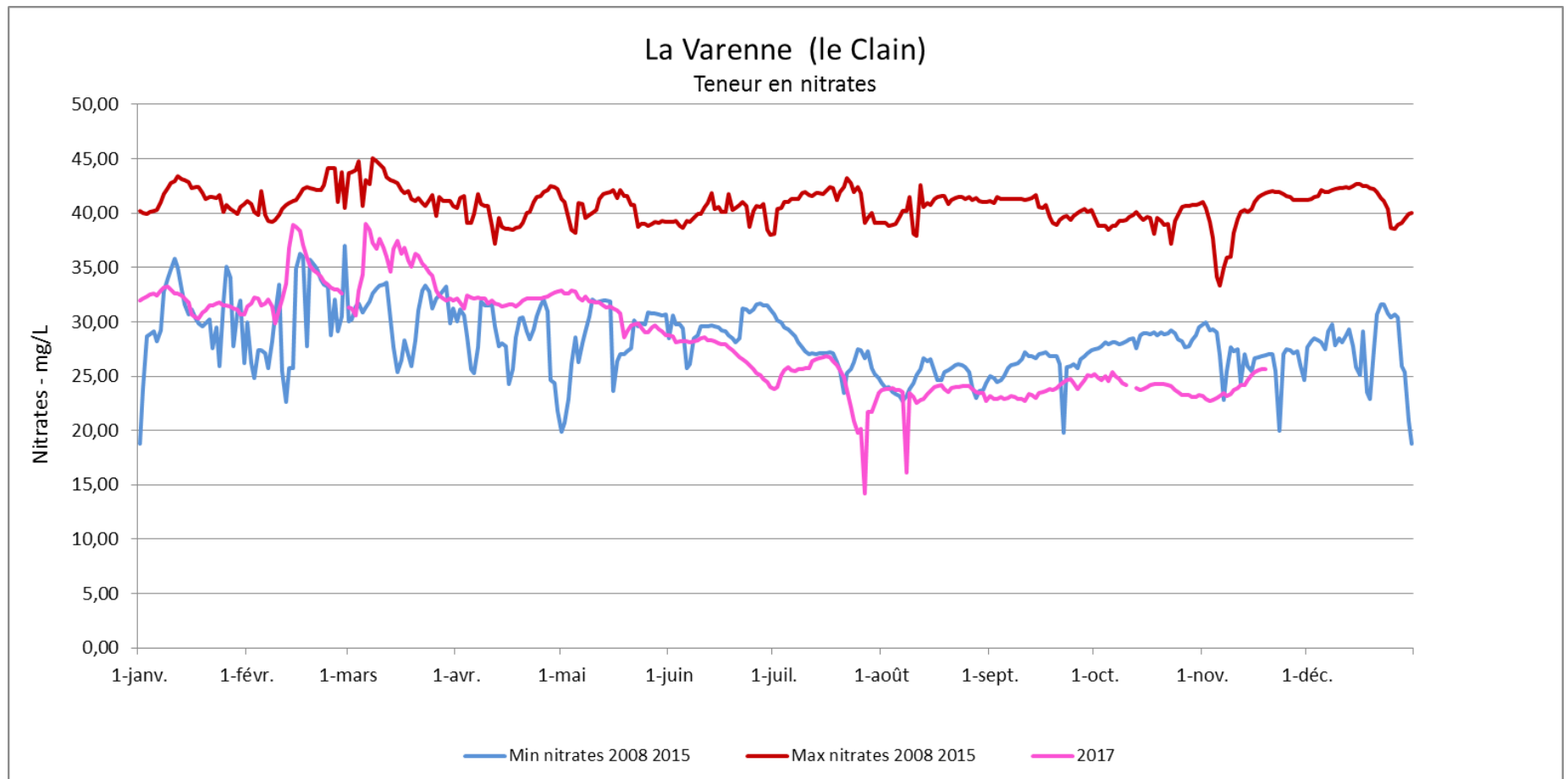
- 2017 : présence récurrente d'ESA Métolachlore, d'ESA Métazachlore et d'ESA Alachlore
- Avril 2017 : dépassement d'ESA Métolachlore (0,2 µg/L)

RESSOURCE DE FLEURY – CALENDRIER

- 1^{er} juin 2017: Comité de pilotage stratégique et décisionnel
 - ⇒ Rédaction de la charte d'engagement entre l'Etat, Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre d'Agriculture de la Vienne et l'ASAP
- Septembre à novembre 2017: Réunions de concertation
- 8 décembre 2017: Comité de pilotage technique
 - ⇒ Présentation des résultats de la concertation
- Fin février 2018: Comité de pilotage stratégique et décisionnel
 - ⇒ Validation du contrat territorial 2018/2022
- 2018/2022: Mise en œuvre du nouveau contrat territorial du BAC de Fleury

RESSOURCE DE LA VARENNE – QUALITE DE L'EAU

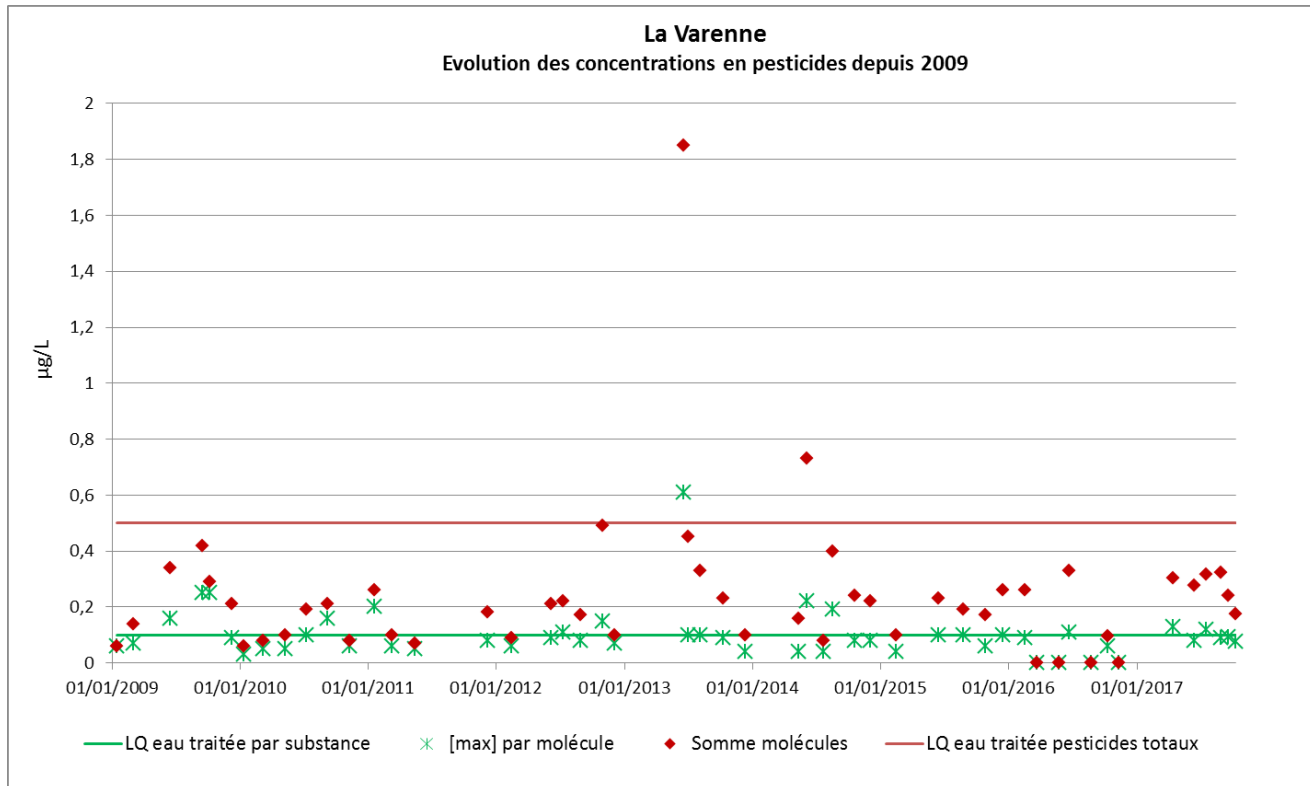
- **PARAMÈTRE NITRATES**



- Moyenne annuelle 2008/2016 : **35 mg/L**
- Maximums annuels entre 2008 et 2016 : 41 à 45 mg/L

RESSOURCE DE LA VARENNE – QUALITE DE L'EAU

- **PARAMÈTRE PESTICIDES**

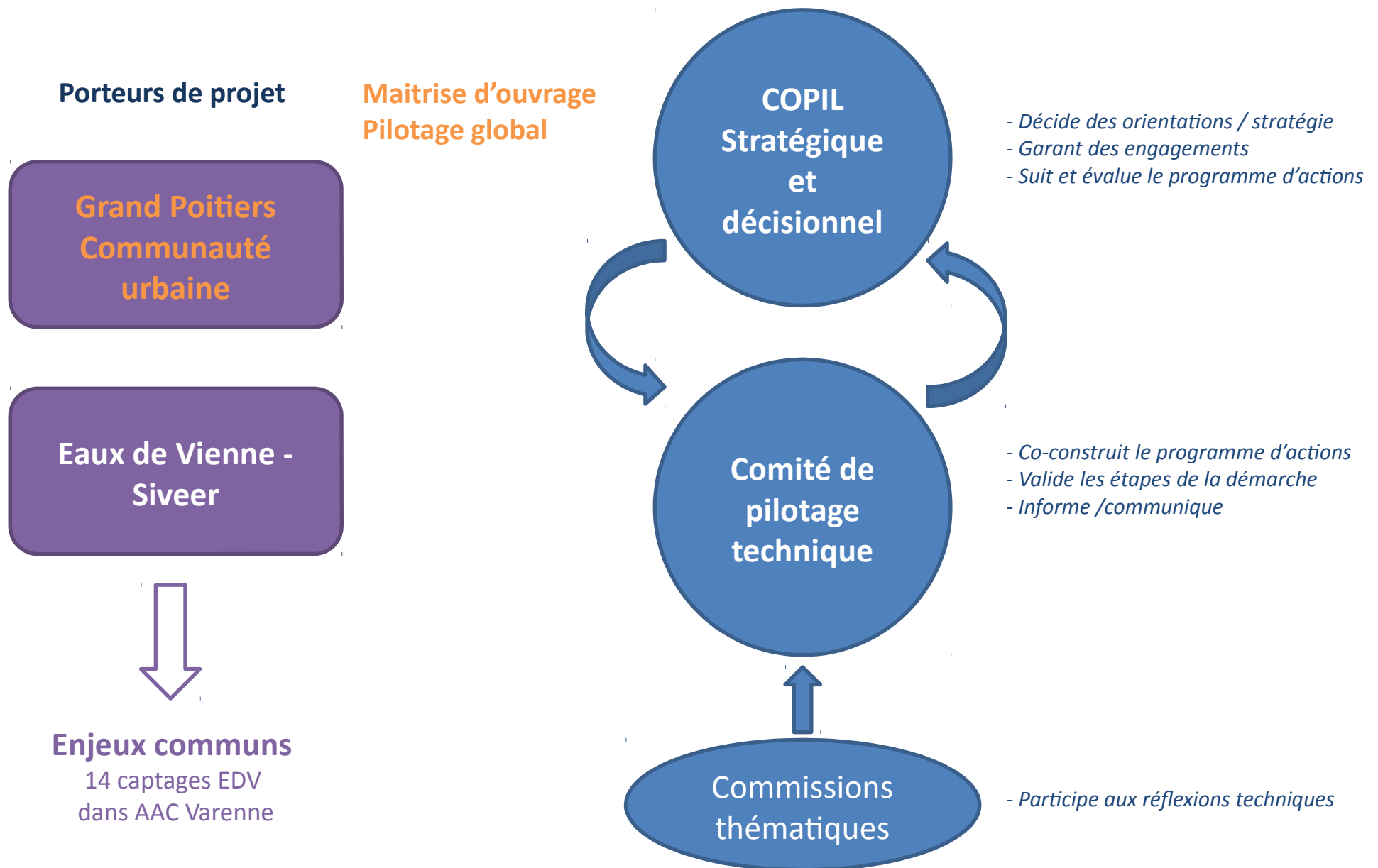


- Dépassements réguliers de la limite de 0,1 µg/L par substance (depuis 2015: AMPA, métolachlore, métaldéhyde, ESA métazachlore, ESA métolachlore)
- Traitement des pesticides par charbon actif en poudre à l'usine de Bellejouanne

RESSOURCE DE LA VARENNE – CALENDRIER

- 1^{er} juin 2017: Comité de pilotage stratégique et décisionnel
 - ⇒ Délimitation de l'AAC de la Varenne
 - ⇒ Rédaction de la charte d'engagement entre l'Etat, Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence Régionale de Santé, le Département de la Vienne et la Chambre d'Agriculture de la Vienne
- 1^{er} semestre 2018: Etude de vulnérabilité
- 2^{ème} semestre 2018 / 1^{er} semestre 2019: Diagnostic territorial des pressions
- Septembre 2019 / Juin 2020: Construction du programme d'actions
- Fin 2020: Début de mise en œuvre du programme d'actions

RESSOURCE DE LA VARENNE – GOUVERNANCE



2 – Actualités réglementaires Nitrates

- Programme d'action Régional (PAR) Nouvelle-Aquitaine
- Evolution sur les Zones Vulnérables
- Bilan des contrôles



Programmes d'actions nitrates

Principaux textes d'application :

- **PAN (programme d'actions national)**

=> Arrêté national du 19 décembre 2011 modifié par arrêtés du 23 octobre 2013 et du 11 octobre 2016

- **PAR (programme d'actions régional) Poitou-Charentes**

=> Arrêté régional 5e PAZV du 27 juin 2014

- **Équilibre de la fertilisation azotée (référentiel régional) Poitou-Charentes**

(Détermination des besoins en azote des cultures)

=> Arrêté régional du 23 mai 2014

TRANSITION EN COURS VERS 6^e PAZV



Du 7 au 9 mai 2008

Le 6^{ème} Programme d'Actions Nitrates

- **Un Programme d'Actions National** fixant le socle
 - ⇒ arrêté des ministres de l'écologie et de l'agriculture du 19/12/2011 modifié
- **Complété par le Référentiel Régional de la fertilisation azotée (GREN)** fixant le référentiel de calcul de la dose prévisionnelle d'azote par culture.
 - ⇒ mise en place du Groupe Régional d'Expertise Nitrates, de Nouvelle-Aquitaine en cours.
- **Complété par un Programme d'Action Régional** compte tenu des caractéristiques agro-pédo-climatiques et des enjeux nitrates de chaque territoire de la grande région
 - ⇒ **mesures 1, 3, 7 et 8 du PAN déclinées** : dates d'épandage, épandage sur CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates), limitation de la fertilisation sur secteurs vulnérables ...
 - ⇒ mesures complémentaires propres aux caractéristiques locales : parcours des animaux, retournement des prairies, surveillance des flux d'azote ...

Les huit mesures du 6^{ème} Programme d'Actions

Nitrates : arrêté du 19/12/2011 modifié

- Mesure 1 : périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés
- Mesure 2 : prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage
- Mesure 3 : limitation de l'épandage des fertilisants afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée
- Mesure 4 : plan de fumure et cahier d'enregistrement des pratiques
- Mesure 5 : limitation de la quantité maximale d'azote dans les effluents d'élevage (170 kg/ha)
- Mesure 6 : conditions d'épandage par rapport aux cours d'eau, sur les sols en forte pente, détrempés, inondés, gelés ou enneigés
- Mesure 7 : couverture végétale des sols pour limiter les fuites d'azote pendant les périodes pluvieuses
- Mesure 8 : couverture végétale le long des cours d'eau

Arrêté du 11 octobre 2016

Révision du PAN

- Capacités de stockage : clarification de la méthode de calcul (pré-DEXEL ou DEXEL)
- Délai de mise en œuvre capacités de stockage pour les nouvelles ZV (1^{er} octobre 2018 si déclaration avant le 30 juin 2017 ; 1^{er} octobre 2019 dans certains cas)
- Règles sur le stockage des fumiers au champ
- Règles sur les épandages sur sols en forte pente, enneigés et gelés
- Ajustement de valeurs techniques

Révision du PAR Nouvelle Aquitaine

Calendrier indicatif suivant :

Début 2017 : **bilan** des PARs des ex-régions, **en finalisation**

Juin 2017 – décembre 2017 : **élaboration** du PAR Nouvelle-Aquitaine : **3 réunions de concertations réalisées** ;

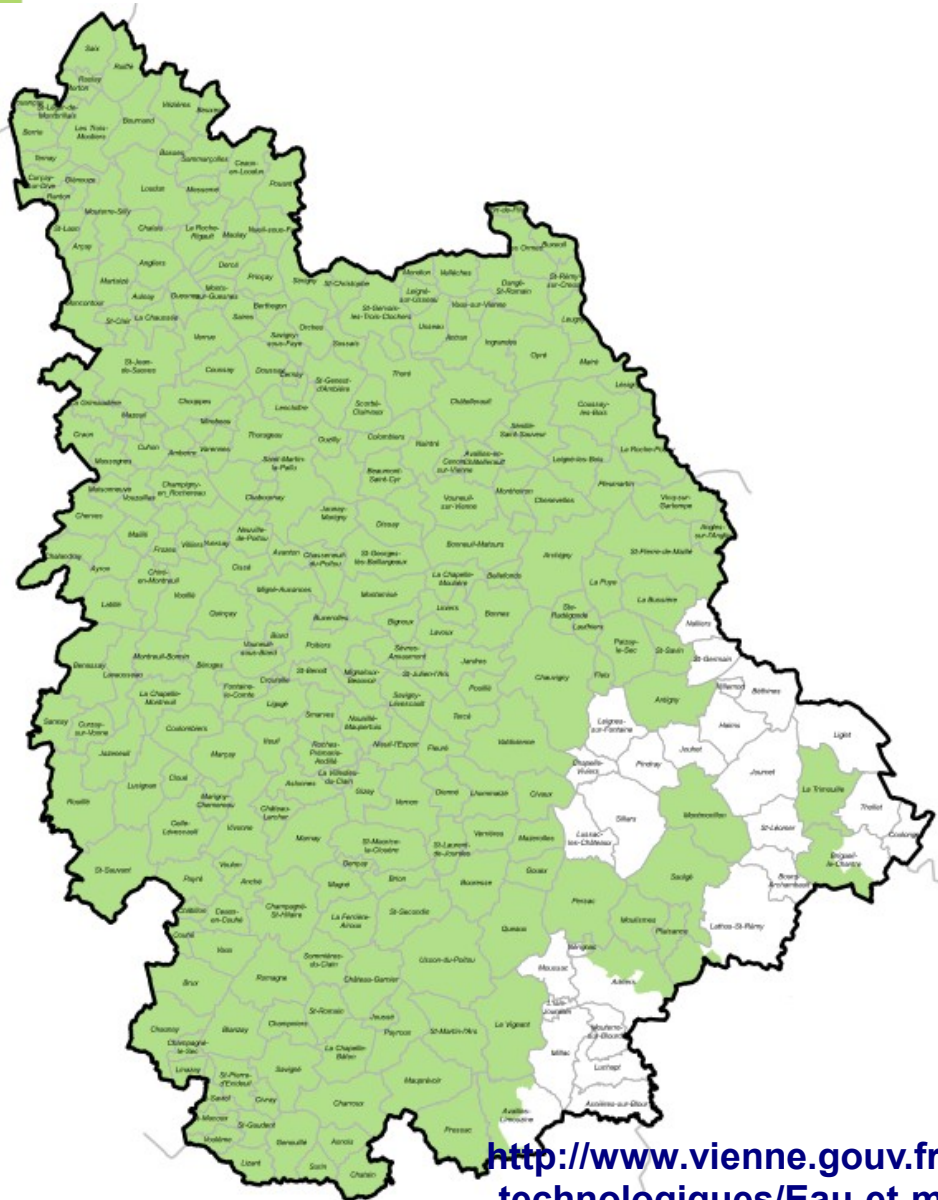
Janvier – mars 2018 : consultation pour **avis de l'autorité environnementale nationale** ;

Mars – mai 2018 : **consultations** institutionnelle et du public ;

Juin 2018 : objectif de **signature** du PAR.

La mise en œuvre du PAR doit être effective pour **septembre 2018** (début de campagne culturelle).

La révision des Zones Vulnérables – 2014, 2016



Révision quadriennale des zones vulnérables aux nitrates en 2016

Sur la base de la 6ème campagne de surveillance (2014 - 2015)

Concertation régionale et de bassin
Consultation publique du 7 novembre au 1^{er} décembre 2016

Arrêté du 2 février 2017

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Qualite-de-la-ressource-en-eau/Revisio-n-de-la-zone-vulnerable-aux-nitrates-fevrier-2017>

Bilan des contrôles

Différents types de contrôles :

- contrôle conditionnalité P.A.C. sous-domaine « environnement »
- contrôle Police de l'Eau / directive Nitrates

Contrôles conditionnalité PAC Environnement

La conditionnalité

Liée au versement de certaines aides communautaires
Vérifie le respect des exigences réglementaires

Nombre de contrôles

1 % des exploitants PAC chaque année

Modalités de sélection

1/4 aléatoire

3/4 orienté

→ Ciblage régulier sur des enjeux AEP

Suites données

1/ Rédaction d'un compte-rendu de contrôle contradictoire avec l'exploitant

2/ Etude des éléments justificatifs fournis par l'exploitant

3/ Si anomalie maintenue : pénalité sur les aides PAC

Contrôles conditionnalité PAC Environnement

9 points de contrôle au titre de la Directive Nitrates :

Point 1 : Respect des périodes d'interdiction d'épandage

Point 2 : Présence de capacités de stockage des effluents suffisantes et d'installations étanches

Point 3 : Respect de l'équilibre de la fertilisation azotée

Point 4 : Réalisation d'une analyse de sol

Point 5 : Respect du plafond annuel de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus par hectare de surface agricole utile (SAU)

Point 6 : Respect des conditions particulières d'épandage

Point 7 : Présence d'une couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses

Point 8 : Présence d'une couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau (cours d'eau BCAE) et plans d'eau de plus de dix hectares, et respect du type de couvert et des conditions d'entretien

Point 9 : Déclaration annuelle de flux d'azote

Contrôles conditionnalité PAC Environnement

Globalement, **majorité de contrôles conformes.**

Anomalies les plus fréquentes :

- Objectifs de rendements surestimés
- Dépassement de la dose prévisionnelle sans justification
- Absence d'analyse de sol
- Bandes enherbées insuffisantes ou absentes

3 - Discussion

- avancement démarche ZSCE Les lutineaux

- avancement SDE / SAGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

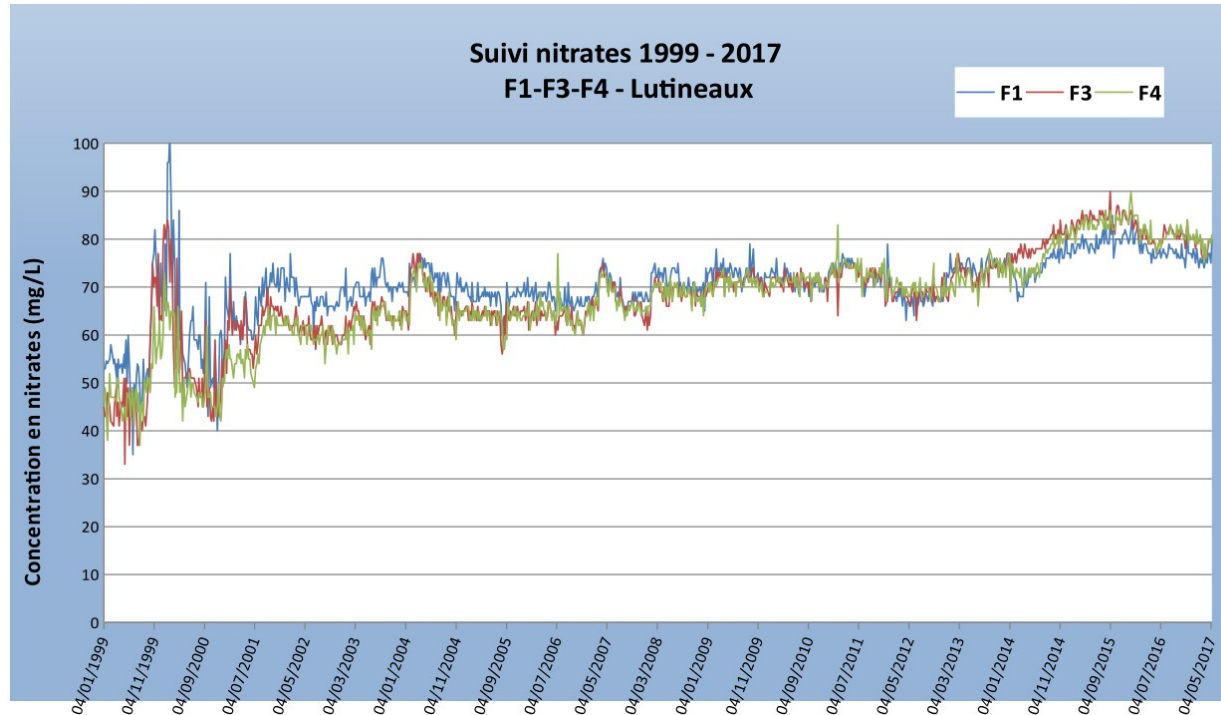
Démarche ZSCE captage des Lutineaux (79)

Qualité eau brute proche de la limite de potabilisation, en hausse

→ **Risque de dépassement du seuil limite** (100 mg/L)

Programme d'actions volontaire précédent n'ayant pas atteint ses objectifs

Décision de mobiliser la démarche ZSCE



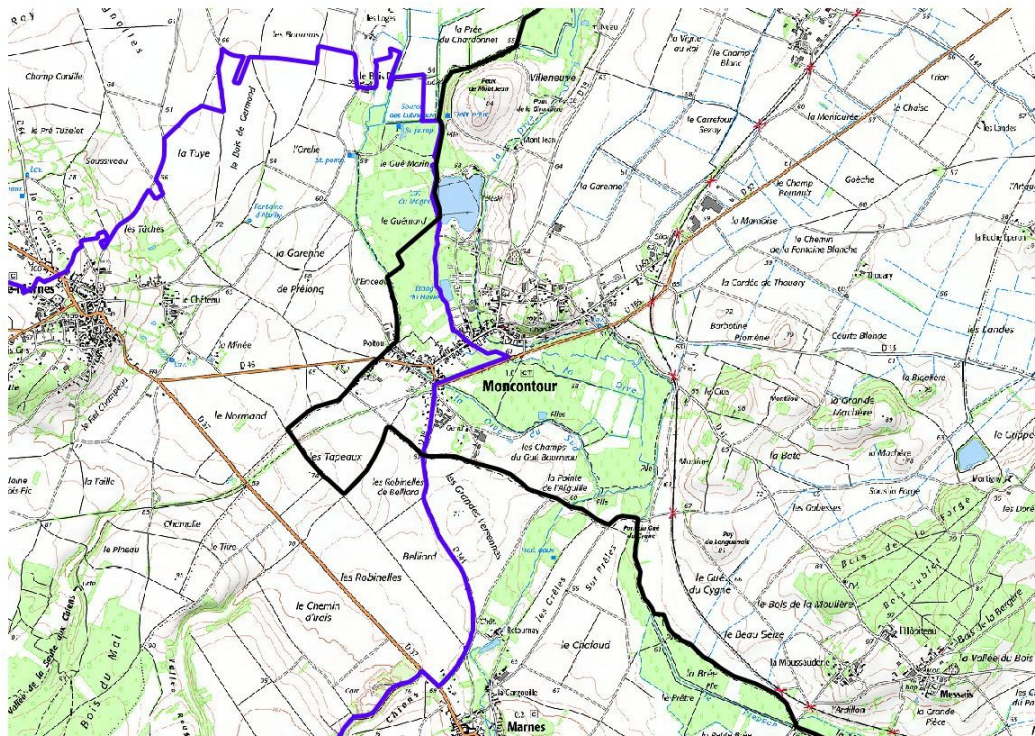
Incidence pour la Vienne

ZPAAC intègre 84 ha du 86

14 exploitants dont le siège est en Vienne
(dont 4 éleveurs)

qui possèdent 246 ha dans la ZPAAC

Concernés entre 0,2 et 51 % de leur SAU



Délimitation de la
ZPAAC du captage
des Lutineaux

CODERST du
5/10/17

Actualités planification de l'eau

- Les **SDAGE**(s) Loire Bretagne et Adour-Garonne et leurs **programmes de mesures** (PDM) élaborés au regard de l'état écologiques des masses d'eau, des objectifs environnementaux et des risques de non atteinte de ces objectifs selon la **directive cadre sur l'eau (DCE)**
- Le **plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)** de la Vienne, déclinaison départementale des programmes de mesures en actions opérationnelles. Outil de pilotage et de suivi de la MISEN, il a défini en 2016 et 2017 les priorités d'actions thématiques et les masses cours d'eau cibles du département.
- Le **schéma départemental de l'eau (SDE)** de la Vienne, porté par le Département et les services de l'état est une feuille de route commune et partagée avec les acteurs de l'eau du département. Le SDE a intégré les priorités du PAOT et les éléments des PDM(s).
- Les **schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**

Schéma Départemental de l'Eau



Etat des lieux / diagnostic validé le 22 juin 2016

Scénarios et priorités d'actions validés le 10 mars 2017

Programme d'actions, suivi et évaluation en cours de finalisation pour une validation courant 2018



SAGE Clain



Validation de la stratégie du SAGE en février 2017

Lancement des travaux d'écriture du PAGD et du règlement

Mise en place d'une commission inter-contrats

Planning prévisionnel pour 2018 :

- finalisation du règlement et du PAGD du SAGE
- écriture du projet de territoire
- **réunions des commissions thématiques**
- **Forum des acteurs**
- **Une ou deux réunions de CLE dédiées à l'approbation du SAGE**
- **Approbation du SAGE Clain**



SAGE Thouet

Validation du diagnostic SAGE en juin 2016

2018 : Elaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs choix de la stratégie du SAGE

- réunions des commissions thématiques

SAGE Charente

Validation du diagnostic SAGE en juillet 2016

2017 : travaux d'écriture du PAGD et du règlement

2018 : vers approbation du SAGE

SAGE Vienne et SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin

en phase mise en oeuvre

Bassins de la Creuse et de la Vienne Tourangelle



Bassin de la Creuse :

Juillet 2016 : états généraux de la gestion de l'eau sur le bassin

2017 : 2 comités de l'eau du bassin + études d'approfondissement des connaissances

Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'une démarche de SAGE

Bassin de la Vienne Tourangelle :

Mai 2016 : états généraux de la gestion de l'eau sur le bassin

Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'une démarche de SAGE

4 – Questions diverses

Merci de votre attention...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE